



## FORMULAIRE

### Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement à la Compostière

**FOR.R2.058.b**  
Version du  
11/06/2014

Le protocole de sécurité est l'adaptation par arrêté du 26 avril 1996 aux opérations de chargement et déchargement du plan de prévention prévu par le décret n° 92-158 du 20 février 1992 relatif à la prévention des risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure.

	Entreprise d'accueil (E.A.)	Entreprise utilisatrice (E.U.)
Raison sociale Adresse	<b>Syndicat Mixte Lys Audomarois</b> <b>177 Rue de Théroutte</b> <b>BP 20006</b> <b>62501 SAINT-OMER CEDEX</b>	
N° de téléphone N° de télécopie	03.21.12.10.33 03.21.12.10.66	N° Siret :  Adresse électronique :
Responsable	<b>Wyckaert Gérard - Président</b>	

Nature de la prestation :    **Déchargement**     **Chargement**

#### LE SITE D'ACCUEIL

Plateforme de Compostage  
Avenue de l'Europe  
ZAC du Brockus  
62510 ARQUES  
Tél/Fax : 03.21.38.08.95

#### **Equipement de l'entreprise d'accueil**

- Pont bascule avec sorties de tickets de pesées
- Caméras de vidéo-protection sur le site

#### **Accès et circulation sur le site**

##### Il est obligatoire de :

- Respecter la vitesse de 10 km/h sur le site
- Procéder à une double pesée sur le site (entrée et sortie)



## FORMULAIRE

### Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement à la Compostière

**FOR.R2.058.b**  
Version du  
11/06/2014

- Respecter les heures d'ouverture suivantes :

**Du Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h**

- Respecter la signalisation et le code de la route sur le site
- Porter les Equipements de Protection Individuelle suivants :
  - \* gants
  - \* chaussures de sécurité antidérapantes
  - \* gilets fluorescents
- Respecter les consignes affichées ou indiquées par le gardien
- Se présenter au pont bascule avec le badge avant de décharger
- Se faire aider en cas de manœuvre difficile ou sans visibilité ou en présence d'autres véhicules sur le site
- Respecter la propreté du site (nettoyage le cas échéant, matériel à prévoir)

#### **Il est interdit de :**

- Fumer sur l'ensemble du site
- D'utiliser le matériel ou machine appartenant au site
- De consommer de l'alcool ou d'entrer en état d'ébriété
- Pénétrer dans les locaux sans être muni d'une autorisation délivrée par le gardien
- Déposer des produits dangereux ou des déchets autres que des déchets verts

#### **Consignes en cas d'accident**

- Ne pas toucher au blessé
- Prévenir le gardien en place
- Possibilité d'utiliser le poste téléphonique de la compostière
- Appeler les pompiers (18) ou le 112 d'un portable
  - \* Préciser le lieu, le type d'accident, le nombre de victime et les circonstances
  - \* Ne jamais raccrocher le premier et se faire confirmer les informations
- Appeler le SAMU (15)

#### **Consignes en cas d'incendie**

- Appeler le gardien
- Appeler les pompiers (18)



## FORMULAIRE

### Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement à la Compostière

**FOR.R2.058.b**  
Version du  
11/06/2014

#### Autres risques sur les lieux de déchargement

Opérations	Nature du risque	Mesures préventives
Sortie de la Compostière	Collision	* En absence de signalisation routière laisser passer les véhicules venant de votre gauche ou de votre droite * En présence de panneaux : respecter le code la route
Accès sur le site de déchargement	Collision avec les autres véhicules  Présence de piétons – écrasement  Fuite d’huile du véhicule	* Conduire sur la partie droite des sites * Ne faire une marche arrière que si bonne visibilité sinon se faire aider par un gardien à l’avant du véhicule * Respecter le sens de circulation * Attendre l’autorisation d’accès  * Roulez au pas et soyez vigilant  * Utiliser absorbant ou le signaler aux agents en place
Déchargement - vidage	Glissade - chute	* Prendre toute les précautions individuelles nécessaires * Utiliser les protections individuelles obligatoires

#### Hygiène – Environnement

- Respecter la propreté des sites
- Respecter les consignes de tri indiquées par le gardien
- Il est strictement interdit de rejeter des déchets solides ou liquides dans les réseaux



## FORMULAIRE

### Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement à la Compostière

**FOR.R2.058.b**

Version du  
11/06/2014

### Obligations de l'entreprise utilisatrice

Le signataire de ce protocole représentant l'entreprise est obligé d'informer tout utilisateur de véhicule professionnel entrant sur le site des risques encourus.

L'entreprise s'engage à fournir à son personnel l'équipement nécessaire pour réaliser l'opération en toute sécurité, de ne faire entrer sur les sites que du matériel aux normes en vigueur et en état de circuler.

Elle s'engage à apporter tous les renseignements nécessaires à la sécurité du personnel d'accueil et à respecter les indications du gardien responsable du site.

Elle s'engage à informer l'entreprise d'accueil des modifications de dénomination, d'adresse et changement de noms des personnes se rendant en déchèterie pour raison professionnelle.

### Informations concernant l'entreprise utilisatrice

#### Nom des personnes susceptibles d'entrer sur le site pour le compte de l'entreprise

- |   |   |
|---|---|
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| - | - |

#### Véhicules utilisés :

- Camion à hayon / camionnette <3,5t
- Véhicule léger + remorque
- Véhicule léger de service ou de fonction
- Tracteur et bac autoporté <3,5t
- Autres : définir : \_\_\_\_\_

#### Equipement mobile sur le véhicule :

- Hayon élévateur
- Autre



## FORMULAIRE

### Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement à la Compostière

**FOR.R2.058.b**  
Version du  
11/06/2014

#### Obligations de l'entreprise d'accueil

L'entreprise d'accueil s'engage à informer l'entreprise utilisatrice en cas de modification de règlement, d'implantation des installations.

L'entreprise d'accueil s'engage à informer l'entreprise utilisatrice des règles de sécurité, de circulation sur chaque site si la demande en est fait.

#### Signature du protocole en deux exemplaires :

(Un exemplaire du protocole signé doit être **OBLIGATOIREMENT** mis dans chaque véhicule qui entre en Compostière)

Entreprise prestataire :		
Adresse :	Représentée par :	Signature :

Entreprise d'accueil : SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS		
Adresse du siège social	Représentée par :	Signature :
<b>Syndicat Mixte Lys Audomarois 177 Rue de Théroouanne BP 20006 62501 SAINT-OMER CEDEX</b>	<b>Gérard WYCKAERT – Président</b>	

**Le plan de circulation du site est joint au protocole**



**FORMULAIRE**

**Protocole de sécurité**

FOR.R2.058.b  
version du  
11/06/2014



